

*Privilège—M. Fulton*

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FULTON—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DE CERTAINS MINISTRES

**Mme le Président:** Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) peut-il commenter maintenant la question de privilège que le député de Skeena (M. Fulton) a soulevée?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui, madame le Président. Je sais ce dont le député de Skeena (M. Fulton) voulait parler, et je ne puis que répondre qu'il semble s'être offusqué à propos d'un entretien qu'il a eu avec moi à la Chambre au cours duquel je lui ai dit que je serais heureux de discuter encore une fois avec lui de la commission d'experts qui fait l'examen de l'affaire d'Alice Arm. C'est tout à fait exact. Je pensais que j'aurais l'occasion de lui reparler de cette question avant que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et moi-même ne fassions une déclaration finale, car je savais que nous la ferions très bientôt.

Je n'avais pas prévu, au moment de cet entretien avec mon collègue que nous serions prêts à faire une déclaration le lendemain. Quand je l'ai su, je me suis hâté de le chercher pour l'aviser de ce qui allait venir, mais je n'y suis pas arrivé. Je pense que cela se ramène au fait que je n'ai pas eu le temps de parler de nouveau au député. Permettez-moi de mentionner, toutefois, que je l'ai revu à diverses reprises, que j'ai voulu trouver une solution acceptable à toutes les parties en cause, et que je me suis efforcé de continuer à le faire de mon mieux, dans la mesure où mon horaire me le permettait.

J'espère que cela explique que le député se soit offusqué de ne pas avoir été consulté de nouveau, avant que l'annonce ne soit faite.

En terminant, je dirais qu'à mon avis, mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans—qui partage avec moi le gros des responsabilités dans ce domaine—travaille d'arrache-pied pour calmer les nombreuses inquiétudes très réelles exprimées non seulement par les députés mais aussi par les Nishgas à propos de la participation du public et de la compétence des personnes qui feraient partie de la commission scientifique.

J'ai également fait savoir à tous les intéressés que nous étions on ne peut plus disposés à leur fournir les fonds nécessaires afin qu'ils puissent présenter des exposés bien fouillés au groupe de scientifiques très qualifiés qui examinaient la question. J'espère que les négociations se poursuivront jusqu'à ce que nous nous entendions à ce sujet.

J'ai jugé bon de donner cette explication, estimant qu'elle serait utile à l'intelligence de cette affaire.

Puis-je conclure en disant que nous savons tous pertinemment qu'il n'y a pas du tout là matière à soulever la question de privilège?

**M. Fulton:** Puis-je prendre la parole à propos de la question de privilège, madame le Président?

**Mme le Président:** Non, je ne peux pas entendre le député car il est déjà intervenu au sujet de cette question de privilège. J'en profite, toutefois, pour dire que je ne me souviens plus du tout de ce qui a incité le député de Skeena (M. Fulton) à soulever la question de privilège. En effet, la question a été soulevée il y a déjà deux jours et je n'arrive pas à me rappeler quels arguments il a invoqués. De plus, les faits sur lesquels porte sa question remontent déjà à l'été dernier.

Je n'ai d'autre choix que de prendre note de la question de privilège. Il semble qu'il y ait une explication entre deux députés; de toute façon, je me réserve le droit d'en juger plus tard.

Le député de Capilano (M. Huntington) soulève la question de privilège.

M. HUNTINGTON—LES SÉANCES D'INFORMATION À HUIS CLOS RÉSERVÉES AUX JOURNALISTES ET PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—L'ACCÈS AUX DÉPUTÉS

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Je vous remercie, madame le Président. Je vous ai donné préavis ce matin de cette question de privilège. J'estime qu'il y a eu atteinte à mes privilèges de député et plus précisément de porte-parole de l'opposition officielle auprès des media et critique du Conseil du Trésor, je me suis vu interdire l'entrée à une séance d'information à huis clos réservée aux journalistes, qui a lieu ce matin à 11 heures dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest.

Par le passé, les députés et d'autres ont été autorisés à assister aux séances d'information sur le budget avant la présentation de celui-ci à la Chambre, afin que les porte-paroles et les critiques puissent bien se préparer et jouer leur rôle de manière efficace.

En ma qualité d'ancien président du comité permanent des comptes publics, j'ai eu le privilège de travailler avec le vérificateur général à la préparation de son rapport, qui est un document hautement confidentiel jusqu'à ce qu'il soit déposé à la Chambre des communes par l'Orateur.

● (1510)

Nous avons passé beaucoup de temps à discuter de l'admission des députés à la séance à huis clos tenue pour les représentants de la presse. Sur la recommandation du comité à l'époque et, je crois, avec la bénédiction de la Chambre et de son Orateur, les députés ont été autorisés à assister à cette séance à condition de laisser leur copie du rapport du vérificateur général dans la pièce en y inscrivant leurs noms. Ce rapport devait être déposé ensuite sur leur pupitre à la Chambre. Ainsi, les députés appelés à critiquer le rapport du vérificateur général avaient droit à certains égards et avaient la possibilité de se familiariser avec un document très important et les problèmes en cause.

À mon avis, l'attitude adoptée aujourd'hui par le Conseil du Trésor, qui prépare les programmes de dépenses du gouvernement et approuve ses autres programmes, fait outrage au Parlement. Les députés concernés qui ont un rôle utile à jouer dans la procédure parlementaire se sont vu refuser l'accès à cette séance et donc un délai raisonnable pour examiner ces documents et en délibérer.